Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-BUR_202602_N31-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 18 février 2026 – 14h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Eric GRALL et Jean-Noël EDERN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Stéphane CLOAREC – Éric LE BOUR – Jacques PONTU – Patrick GUEN - Anne BESCOND.

Date de la convocation : 12 février 2026 **Date d'affichage :** 12 février 2026	**Membres du Bureau :** En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 9		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre BUR-2026-02-N31	**Nomenclature** 1.**4**	**Rapporteur** Bernard FLOCH	**Chef de projet :** Anne KERBOURC'H

CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense

Axe : Transition Territoriale	**Enjeu : Écrire Ensemble notre Territoire**	**Action : Finaliser les outils d'orientations et de planification**

Objet : Habitat : Avenant à la Convention MAR HEOL

Bernard FLOCH, Vice-Président, informe que dans le cadre des dossiers « Energie » de l'OPAH, la Communauté a obtenu l'agrément « MAR - Mon Accompagnateur Rénov' » pour l'accompagnement des particuliers qui implique la réalisation d'audits énergétiques, nécessitant pour cela une certification RGE.

Cette mission a été externalisée auprès d'HEOL, Agence Locale de l'Energie du Pays de Morlaix dans le cadre d'un conventionnement. Le coût de l'audit, d'un montant de 600 euros, doit être réévalué à 800 euros au regard du cahier des charges de l'ANAH (2 visites, certification RGE : coût d'obtention du label…).

Cet audit est subventionné par l'ANAH pour les dossiers de subventions déposés dans le cadre de l'AMO « rénovation énergétique ».

Après avoir pris connaissance de l'avenant à la convention avec HEOL ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide, d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention HEOL pour la réévaluation du coût des audits énergétiques.

Présents	**9**
Pouvoirs	**0**
Votants	**9**
Pour	**9**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD